

Document 1

Haut du formulaire

Lancer de chat : 1 an de prison ferme pour l'accusé

Le Monde.fr avec AFP | 03.02.2014 à 16h28 • Mis à jour le 03.02.2014 à 17h19

**Partager facebook twitter google + linkedin pinterest**

Le jeune homme [filmé en train de lancer un chat à plusieurs reprises](http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/01/31/marseille-l-homme-filme-en-train-de-lancer-un-chat-contre-un-mur-en-garde-a-vue_4358159_3224.html) contre un mur à [Marseille](http://www.lemonde.fr/marseille/), s'est vu [infliger](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/infliger), lundi 3 février, une peine d'un an ferme par le tribunal correctionnel.

Farid Ghilas, 24 ans, a été jugé en comparution immédiate lundi après-midi après[avoir](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/auxiliaire/avoir) été placé en garde à vue. Le jeune homme s'est excusé devant l'audience :*« Je ne sais pas ce qui m'a pris, j'ai fait le con, je regrette »*, a-t-il déclaré à l'audience, alors que s'étaient rassemblés devant le tribunal près de 200 défenseurs des animaux. Le jeune homme risquait jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Le chat quant à lui est en bonne santé.

**« JUSQU'À PRÉSENT, LES JUGES ONT TOUJOURS ÉTÉ CLÉMENTS »**

La vidéo en question avait rapidement fait le tour du Web, précipitant la mobilisation du forum américain 4chan, la création d'une pétition ayant recueilli plus de 100 000 signatures et de plusieurs pages [Facebook](http://www.lemonde.fr/facebook/) contre l'auteur du geste. Puis, finalement, un dépôt de plainte par la Fondation Brigitte-Bardot pour*« acte de cruauté et sévices graves »*.

L'affaire a semble-t-il connu son dénouement grâce aux actions de nombreuses personnes scandalisées par la vidéo. Sur [Twitter](http://www.lemonde.fr/twitter/), le compte officiel de la gendarmerie nationale avait indiqué que le signalement des utilisateurs du réseau [social](http://www.lemonde.fr/social/) avaient permis l'interpellation à Marseille de l'auteur des faits.

Document 2

2



Document 3

2

**Elle perd ses droits d'assurance maladie pour un sourire sur Facebook**

[79 contributions](http://www.20minutes.fr/monde/365146-perd-droits-assurance-maladie-sourire-facebook#commentaires)

Journal 20min - Publié le [21 novembre 2009](http://www.20minutes.fr/archives/21-novembre-2009).

**CANADA - Le cas de cette Québécoise fait couler beaucoup d'encre...**

[Fallait pas mettre ses photos sur facebook !](http://www.20minutes.fr/article/171413/High-Tech-Fallait-pas-mettre-ces-photos-sur-Facebook.php)Une Québécoise en congé de longue maladie pour dépression a vu son assureur lui supprimer ses allocations parce qu'elle avait diffusé sur Facebook des photos qui la montrent en train de s'amuser lors d'un spectacle de Chippendales et en vacances. Nathalie Blanchard, 29 ans, a quitté il y a plus d'un an son emploi chez IBM à Bromont, au Québec, en raison d'une dépression profonde.  
  
**Un spectacle de strip-tease**  
Selon elle, l'agent de sa compagnie d'assurance Manulife lui a décrit plusieurs photos affichées sur Facebook qui la montrent en train de s'amuser lors d'un spectacle de strip-tease masculin de Chippendales, de fêter son anniversaire ou de profiter de vacances au soleil, pour justifier la suspension de ses allocations. On m'a dit que «je suis en mesure de travailler à cause de Facebook», a-t-elle dit [sur le site de la télévision publique CBC](http://www.cbc.ca/technology/story/2009/11/19/quebec-facebook-sick-leave-benefits.html), citant l'explication donnée par son assureur.  
  
**Nombreux commentaires**  
Le cas de Nathalie Blanchard a suscité un immense intérêt dans le public, à en juger d'après le nombre de commentaires et d'opinions publiés samedi sur le site de CBC. Manulife a refusé de commenter cette affaire, mais a adressé à CBC un communiqué pour souligner qu'il ne prenait pas la décision de refuser ou d'interrompre le versement d'allocations à un client en se basant uniquement sur des informations trouvées sur Facebook ou d'autres sites de socialisation. Mais la compagnie a reconnu qu'elle les utilisait pour s'informer sur ses clients.

Document 4

2

**TERRAFEMINA.com**

[**Facebook : un danger pour le couple ?**](http://debats.terrafemina.com/medias-tech/229-facebook-un-danger-pour-le-couple)

**8ARGUMENTS1RÉACTION365VOTES**

**62%38%**

L’annuaire pour étudiants imaginé par Mark Zuckerberg en 2004 devenu briseur de ménages ? Selon[le blog du site Divorce-Online](http://blog.divorce-online.co.uk/?p=2338), Facebook serait à l’origine de 33% des procédures de divorce en Angleterre. Ce constat a été établi en passant au crible 5000 dossiers en 2011. Le réseau social jouerait même un rôle de plus en plus important dans les ruptures si on en croit la même étude, puisque les séparations Facebook auraient augmenté de 13% par rapport à l'enquête précédente, qui datait de 2009.   
  
Les raisons pour lesquelles le réseau social est cité dans le cadre des divorces sont souvent les mêmes : messages inappropriés à des membres du sexe opposé, commentaires désobligeants postés par un ex-conjoint, ou encore messages d’amis communs décrivant le comportement d’un des époux. Sans compter, parmi d'autres raisons qui ne figurent pas dans l'étude, l'hypothèse d'un conjoint qui renouerait via le réseau avec un ancien amour, quitte à briser son couple.

Document 5

2

Identité numérique, les conséquences possibles

### Lire les documents et répondre aux questions

Dans le document 1, dites qui sont les personnages

Quel est le pourcentage de divorce causé par Facebook ?

Que font les banques américaines avant de vous prêter de l’argent ?

Pourquoi un jeune homme a-t-il pris un an de prison dans le document 2

Quels sites internet ont permis à la police marseillaise de le retrouver ?

Pourquoi la dame du document 4 perd-elle ses droits de sécurité sociale ? Est-ce normal ?

Coche si Internet a des conséquences sur :

* Le travail
* La vie de famille
* L’avenir
* L’amour
* Le présent